



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 11 JANVIER 2010

L'an deux mil dix, le onze janvier, le Conseil Municipal de la Ville de ROSHEIM s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la direction de Monsieur Michel HERR, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

Nombre de conseillers élus : 27 ***Sous la présidence de Monsieur Michel HERR, Maire.***

Conseillers en fonction : 27 **Membres présents :**  
Denis CLEMENT, Martine OHRESSER, Gilbert ECK, Denise DAVO, Ginette VASCONI, Jean-Pierre VONBANK, Adjoint ; Lionel SEUVIC, Jean-Louis FLIEGANS, Barbara UTSCHE, Christophe ICHTERTZ, Jean-Marc NIEDERST, Christine AFFOLTER, Rémy BOSCH, Isabelle ROUVRAY, Emmanuel HEYDLER, Claudine DREYER, Christelle OBERT, Sabrina HAEGY, Christiane ULMER, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG.

Conseillers présents : 22 **Membres absents excusés :**  
Christophe MEYER, procuration à Claudine DREYER, Dominique MEYER, procuration à Christelle OBERT, Nicolas FRIEDERICH, procuration à Anne-Catherine OSTERTAG, Christine MUNINGER, procuration à Pierre AUBRY, Jean-Luc MEYER, procuration à Christiane ULMER.

**N° 002/2010 :**            **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**DE DESIGNER**    comme secrétaire du Conseil Municipal pour sa séance du 11 janvier 2010, Madame Nadine LESAGE, Directrice Générale des Services.

**N° 003/2010 :      APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL DU 14 DECEMBRE 2009**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le procès- verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2009.

**N° 004/2010 :      DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010 (DOB)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

**VU** la délibération n° 128/2008 du 13 octobre 2008 adoptant le Règlement Intérieur du Conseil Municipal ;

**Considérant** qu'un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

A l'appui du document de synthèse qui a été communiqué aux élus avec l'ordre du jour de la réunion, il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires au titre de l'année 2010. La présentation est menée par Mme Ohresser, Maire-Adjointe en charge des Finances.

M. le Maire marque à nouveau en 2010 sa volonté de consentir un effort pour désendetter la commune. C'est le fondement qui conduira la Ville à engager des investissements modérés en 2010, investissements qui seront orientés prioritairement dans un objectif de bien-être de la population (telle l'accessibilité des trottoirs). Hormis le projet d'agrandissement du cimetière communal, l'investissement le plus important consistera dans la réfection de la rue des Bonnets qui est en instance dans les programmes d'investissement depuis une dizaine d'années.

M. Heydler demande un éclaircissement sur la notion d'annuités/habitant/an. Il est expliqué qu'il s'agit des remboursements des emprunts sur une année, capital + intérêts, rapportés à la part par habitant (suivant les données du recensement).

Il demande par ailleurs si la suppression de la taxe professionnelle est compensée par un autre financement. M. le Maire répond que la taxe est remplacée par une contribution, et qu'il ne devrait pas y avoir de perte en 2010 et 2011. Au-delà de cette date, il y a un point d'interrogation. Il estime que la réforme de la taxe professionnelle était nécessaire car plus les entreprises investissaient, et plus elles étaient imposées. Il relève la volonté de l'Etat de maintenir le niveau de financement des collectivités locales. Il faut savoir que la taxe professionnelle représentait plus de 30% des recettes fiscales à Rosheim.

Mme Ostertag demande la communication d'un plan d'extinction de la dette détaillant l'objet de l'emprunt. M. le Maire dit que ce tableau sera remis aux conseillers. Elle relève qu'en période de crise, il convient aussi de soutenir l'activité économique.

M. le Maire propose maintenir les taux de la fiscalité directe locale.

En matière de budget de l'eau, il est annoncé la poursuite du programme pluriannuel d'investissement par la deuxième phase du chantier d'envergure, par la construction du nouveau réservoir et de la station de traitement au lieu dit Vordertannen. M. le Maire propose de ne pas augmenter le prix de l'eau cette année, et ajoute que le recours à l'emprunt ne devrait pas être nécessaire. Il ajoute que la commune partenaire dans cette opération, Rosenwiller, n'envisage pas non plus une augmentation du prix du m<sup>3</sup>. Il souligne qu'en 2009, la commune a obtenu de très bons prix dans les marchés publics, conduisant ainsi à une dépense nettement moins importante que les estimations.

M. le Maire annonce que le coût estimé de la réfection de la rue des Bonnets s'élève à 250.000€ Il indique que l'enfouissement des réseaux est un peu compliqué, et que l'investissement est de l'ordre de 50.000€ pour les seuls réseaux secs (donc surtout la téléphonie, puisque l'éclairage public est raccordé principalement aux maisons). Il est conclut par M. Eck qu'au terme de l'étude, seule la téléphone sera peut-être enterrée. Mme Ulmer demande s'il est envisagé de remplacer les conduites. M. le Maire répond par l'affirmative, mais ces travaux seront fonction du passage caméra qui est en cours.

Toujours en matière de voirie, M. le Maire annonce que le programme d'amélioration de l'éclairage public sera poursuivi, notamment route de Boersch, ainsi que la réfection de certains trottoirs.

Concernant quelques autres projets, il annonce l'acquisition prochaine d'un nouveau véhicule pour le concierge pour remplacer l'actuel qui est hors d'usage. Il indique que la création d'un bassin de rétention est toujours d'actualité rue du Muhlbach.

Mme Ostertag demande si une vente de bâtiment est prévue en 2010. M. le Maire répond positivement, mais la conjoncture économique n'étant pas véritablement favorable, son inscription ne figure pas dans le budget. Il informe que le garde-forestier M. Bernon devrait quitter la MF du Jaegertaennel fin février, et que cette maison sera vouée à terme à la vente.

### **Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2010.

### **N° 005/2010 : QUATRIEME PLACEMENT SUR COMPTE A TERME**

Après les trois placements consécutifs décidés par le Conseil Municipal, M. le Maire propose à l'Assemblée de reconduire le placement de trésorerie sur un compte à terme pour une période de trois mois.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'Instruction Comptable N° 04-004-K1 du 12 janvier 2004 relative au compte à terme pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;

**VU** les délibérations n° 052/2009 du 6 avril 2009, n° 091/2009 du 6 juillet 2009, et n° 116/2009 du 12 octobre 2009, portant placement sur compte à terme ;

**CONSIDERANT** la possibilité pour les collectivités territoriales d'ouvrir un compte à terme pour le placement des fonds ;

**APRES** avoir pris connaissance des principales dispositions de ce dispositif ;

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

**D'OUVRI** un compte à terme selon les caractéristiques suivantes :

- Montant du placement : **800.000 €**

- Durée du placement : **3 mois**

- Date d'effet du placement : **15 janvier 2010**

- Origine des fonds placés : Fonds destinés au renforcement du réseau principal d'eau potable de Rosheim et Rosenwiller dont le démarrage est intervenu mi-septembre 2009 ;

**DE CHARGER** Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour le placement des fonds sus-mentionnés ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative ou comptable à intervenir dans ce dossier.

**N° 006/2010 :**     **LOTISSEMENT SAINTE ODILE : DECOMPTE GENERAL DEFINITIF DE L'OPERATION ET CONCLUSION DU PROTOCOLE DE CLOTURE DE LA CONVENTION DU 9 MAI 1988**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'aménagement du lotissement Sainte Odile à Rosheim avait été confié à la S.E.R.S. en 1988. Par acte du 17 juin 2008, les voiries de ce lotissement ont été transférées. L'opération est désormais terminée et les comptes ont été arrêtés au 30 juin 2009.

Par courrier du 25 septembre 2009, la S.E.R.S. propose à M. le Maire de signer le protocole de clôture de la convention de concession du 9 mai 1988 relatif à l'aménagement du lotissement Sainte Odile à Rosheim. Le décompte général définitif arrêté au 30 juin 2009 de l'opération y est joint.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 16/88 du 1<sup>er</sup> février 1988 relative à l'intervention de la S.E.R.S. au lotissement d'habitation « Krummlaenge » ;

**VU** la délibération n° 142/2007 du 12 novembre 2007 portant sur la rétrocession dans le patrimoine de la commune de Rosheim de parcelles constitutives de voiries situées dans l'emprise du lotissement Sainte Odile ;

**VU** la délibération n° 074/2008 du 9 juin 2008 relative à la désignation d'un signataire de l'acte de transfert relatif à la rétrocession dans le patrimoine de la commune de Rosheim de parcelles constitutives de voiries situées dans l'emprise du lotissement Sainte Odile ;

**VU** le décompte général définitif de l'opération « aménagement du lotissement Sainte Odile à Rosheim » arrêté au 30 juin 2009 et le protocole de clôture de la convention de concession du 9 mai 1988 relatif à l'aménagement du lotissement Sainte Odile à Rosheim reçus en mairie le 1<sup>er</sup> octobre 2009 ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le décompte général définitif arrêté au 30 juin 2009 de l'opération confiée par la Ville de Rosheim à la S.E.R.S. pour la réalisation du lotissement Sainte Odile à Rosheim ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le protocole de clôture de la convention de concession du 9 mai 1988 relatif à l'aménagement du lotissement Sainte Odile à Rosheim et toutes pièces relatives à ce dossier.

**N° 007/2010 :**      **LANCEMENT DE L'OPERATION D'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL DE ROSHEIM**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le cimetière communal, parcelle cadastrée section n° 1 parcelle n° 129, d'une contenance de 74 ares et 35 centiares, ne peut suffire aux besoins d'une commune de 4.790 habitants, où la moyenne des décès annuelle, d'après le nombre constaté pendant les cinq dernières années, est de 40 décès. Son agrandissement, d'environ 20 ares, s'avère ainsi indispensable.

Afin de connaître la nature et la composition du terrain et de prévenir toute pollution des eaux souterraines qui résulterait de l'agrandissement du cimetière, la Ville de Rosheim a fait appel à un expert hydrogéologue agréé désigné par arrêté préfectoral du 12 février 2009. Dans son rapport du 18 mars 2009, et après examen détaillé, l'hydrogéologue a rendu un avis favorable pour le projet d'agrandissement du cimetière communal de Rosheim.

Le cimetière étant situé dans une partie urbanisée de la ville et à moins de 35 mètres des habitations, il s'avère nécessaire d'engager la procédure d'autorisation d'agrandissement du cimetière communal auprès de Madame la Sous-préfète de Molsheim. L'autorisation sera accordée par arrêté préfectoral après une enquête de commodo et incommodo (avantages/inconvénients) sur le projet d'agrandissement et avis du Conseil Départemental d'Hygiène.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2223-1 et R. 2223-1 ;

**VU** l'arrêté Préfectoral du 12 février 2009 désignant l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique chargé de donner un avis sur le projet d'agrandissement du cimetière communal de Rosheim ;

**VU** l'avis favorable de M. Jean-Marc STRAUSS, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique pour le département du Bas-Rhin, en date du 18 mars 2009 sur le projet d'extension du cimetière communal de Rosheim ;

## Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

par 21 voix POUR et 6 voix CONTRE (Christiane ULMER, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH par procuration, Christine MUNINGER par procuration, Jean-Luc MEYER par procuration),

### DÉCIDE

**D'APPROUVER** le projet d'agrandissement du cimetière communal de Rosheim ;

**DE SOLLICITER** la réalisation d'une enquête de commodo et incommodo (avantages/inconvénients) sur le projet d'agrandissement du cimetière communal de Rosheim ;

**DE SOLLICITER** l'autorisation de Madame la Sous-Préfète de Molsheim sur le projet d'agrandissement du cimetière communal de Rosheim ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **N° 008/2010 : ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL AU LIEUDIT « LEIMEN »**

Par délibération du 12 octobre 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'engagement d'une enquête publique portant sur le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural au lieudit « Leimen », perpendiculaire à la rue des Maraîchers, qui représente 637 m<sup>2</sup>.

L'enquête publique a été ouverte par arrêté municipal n° 212/2009 du 27 octobre 2009 et s'est déroulée du lundi 30 novembre 2009 au lundi 14 décembre 2009 inclus.

Madame Adèle VINCENT, commissaire – enquêtrice, a siégé à la mairie de ROSHEIM les lundi 30 novembre, mercredi 09 décembre et lundi 14 décembre 2009, pour recueillir les observations du public.

Après avoir recensé les diverses observations, la commissaire – enquêtrice a émis un avis favorable pour cette opération.

Les conclusions sont tenues à la disposition du public durant les heures d'ouverture de la Mairie.

**VU** la délibération n° 52/2004 du 10 mai 2004 relative à la mise à disposition de parties de voies publiques et de parcelles communales à la SARL ALFA dans le cadre du projet de lotissement « Leimen » ;

**VU** la délibération n° 105/2004 du 13 septembre 2004 autorisant le dépôt des permis de démolir et de construire à la SARL ALFA ;

**VU** la délibération n° 071/2006 du 12 juin 2006 portant échange de parcelles entre la Ville de Rosheim et la société ALFA dans le cadre du projet de lotissement « Leimen » ;

**VU** la délibération n° 073/2007 du 14 mai 2007 relative à la mainlevée d'une servitude au lotissement Leimen ;

**VU** la délibération n° 112/2009 du 12 octobre 2009 relative au lancement de la procédure de cession d'un chemin rural au lieudit Leimen ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- D'APPROUVER** l'aliénation de cette partie du chemin rural au lieudit « Leimen » en faveur de la SARL ALFA en échange d'un terrain constructible de même surface dans la tranche 3 du lotissement Leimen ; les frais notariés, de géomètre et de l'enquête publique étant à la charge de la SARL ALFA ;
- DE VEILLER** à la création du sentier destiné à une circulation douce sur la limite séparative latérale du lot 34 lors de la délivrance du permis d'aménager la tranche 3 du lotissement Leimen ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**N° 009/2010 :      DISTINCTION DE MONSIEUR KLAUS-PETER MUNGENAST AU RANG DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE ROSHEIM**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que celui-ci a la faculté d'attribuer la distinction honorifique de citoyen d'honneur à des personnalités qui ont marqué la commune au regard des actions qu'elles ont menées.

Il rappelle aux élus que le 28 juin 2009 a été célébré le 15<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec la Ville de Kappelrodeck en Allemagne. Depuis cette date, il a été procédé à une nouvelle élection du maire de la commune jumelée. Monsieur Klaus-Peter MUNGENAST n'a pas brigué de nouveau mandat et a de ce fait quitté ses fonctions de maire le 9 décembre dernier.

**CONSIDERANT** que Monsieur Klaus-Peter MUNGENAST, a été aux côtés de Monsieur Alphonse Troestler, à l'origine du jumelage franco-allemand ;

**CONSIDERANT** l'investissement de Monsieur Klaus-Peter MUNGENAST dans les relations entre les deux communes, et sa volonté de poursuivre son action au sein du comité du jumelage pour pérenniser les liens d'amitié qui lient Rosheim à Kappelrodeck ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- D'ELEVER** au rang de Citoyen d'Honneur de la Ville de Rosheim, Monsieur Klaus-Peter MUNGENAST, ancien Maire de Kappelrodeck ;
- DE NOMMER** Monsieur Klaus-Peter MUNGENAST au rang de Citoyen d'Honneur de manière solennelle lors de sa venue aux cérémonies de vœux du 17 janvier 2010 dans les Halles au Marché, et de prendre toutes les dispositions visant à l'application de cette distinction.

**N° 010/2010 :      RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF  
DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU  
DU BASSIN DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER POUR L'EXERCICE 2008**

En application des dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gilbert ECK, Maire-Adjoint, soumet aux conseillers municipaux le rapport annuel d'activité ainsi que le Compte Administratif de l'exercice 2008 du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer.

**VU**                    le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU**                    le rapport d'activité, les pièces annexes et le Compte Administratif du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer pour l'exercice 2008, présentés en séance par Monsieur Gilbert ECK ;

**Le Conseil Municipal,**

**DÉCIDE**

**DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité et du Compte Administratif du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer pour l'exercice 2008.

**N° 011/2010 :      RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2008**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite "Loi Barnier", portant sur le renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers, il doit être présenté annuellement, à l'Assemblée délibérante de la collectivité, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Un décret du 6 mai 1995 fixe les modalités d'application de ce texte législatif et le contenu du rapport qui doit donner des indications sur la manière dont le service est rendu, qualité technique, performance, difficultés, évolution.

Monsieur Gilbert ECK, Maire-Adjoint, présente à l'Assemblée le rapport 2008 établi au niveau de la commune sur le service public de l'assainissement comportant les indicateurs techniques et financiers prévus par la réglementation en vigueur, accompagné des pièces annexes obligatoires.

**VU**                    le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU**                    le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement ;

**Le Conseil Municipal,**

**DÉCIDE**

**DE PRENDRE ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi au titre de l'année 2008.

## POINTS DIVERS

- M. le Maire rappelle que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il a demandé aux élus de réfléchir à l'opportunité d'acquérir l'édifice de la synagogue pour une somme de 120.000€ hors frais de Notaire. M. le Maire expose que le Consistoire Israélite n'a pas proposé la cession du bâtiment à l'euro symbolique au profit de la commune. Il ajoute qu'il s'agit d'un patrimoine de Rosheim qui a une âme, mais que l'investissement est très lourd pour une commune qui possède déjà un certain nombre de bâtiments communaux. Il souhaiterait que la commune soit propriétaire de ce bien, mais estime qu'elle n'a pas les moyens de réhabiliter le bâtiment. M. le Maire informe que la Déclaration d'Intention d'Aliéner est prête à être signée si l'Assemblée en est d'accord. M. Aubry indique l'existence d'un projet privé quasiment finalisé. M. le Maire dit ne pas avoir connaissance du contenu du projet privé, mais se déclare réticent à la transformation du bâtiment en habitat en raison de l'absence de stationnement. Mme Ostertag souligne que le bâtiment a de l'intérêt par son aspect extérieur, mais qu'à sa connaissance, l'intérieur serait aujourd'hui dépourvu de particularité architecturale. Il est relevé que l'aspect extérieur se trouve protégé par les règles d'urbanisme. Au terme du débat, il est conclut de ne pas préempter la synagogue de Rosheim.
- Mme Ohresser mentionne les réunions de la Commission des Finances les mercredi 27 janvier à 19h (examen des CA 2009) et lundi 22 février à 19h (examen des BP 2010).
- Mme Ohresser annonce la tenue d'une réunion de la Commission Education et Jeunesse le mercredi 20 janvier à 19h30, organisée suite à son entrevue avec l'Inspecteur Académique M. Saderi, portant sur la décision définitive à prendre par rapport au regroupement scolaire du Rosenmeer.
- M. Eck fait part de la réunion de la Commission Forestière le lundi 1<sup>er</sup> février à 18h, pour débattre de l'état prévisionnel des coupes et du programme des travaux 2010.
- M. Eck mentionne l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application d'un décret du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Il évoque à ce sujet le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics à élaborer (schéma de déplacement piéton, etc). Une réunion de présentation à destination des élus a eu lieu à la Communauté de Communes le 16 décembre 2009, pour un rendu fin décembre, délai qui ne pouvait bien entendu pas être tenu. Il souhaite que la Sous-commission Sécurité travaille sur ce sujet, et notamment étudie le cheminement à programmer dans le plan pluriannuel.
- M. Aubry relève la dangerosité de la ferronnerie à hauteur du Monument aux Morts. Il dit qu'il conviendrait de protéger les ferronneries pour éviter que les passants ne tombent dessus en cas de neige. M. le Maire approuve et mentionne avoir envisagé la pose d'un garde-corps.
- M. Ichtertz annonce la prochaine manifestation d'envergure qui se déroulera les samedi 23 et dimanche 24 janvier, à savoir la 2<sup>ème</sup> Parade Vénitienne, sous l'égide des Professionnels du Canton de Rosheim. Il indique que 200 costumés défileront lors de cette édition contre 120 l'an passé. Face à l'affluence en 2009, les organisateurs ont repensé le circuit et l'ont élargi, de sorte que les costumés partiront de la salle des fêtes. Les restaurateurs proposeront une semaine de gastronomie italienne. Une nouveauté en 2010, l'exposition de photos et de costumes dans les salons de la mairie, où les costumes pourront être loués aux amateurs.

- Mme Ostertag souhaiterait périodiquement avoir un compte-rendu des dossiers principaux gérés par la Communauté de Communes du Canton de Rosheim, car tous les élus ne sont pas délégués au sein de cette structure intercommunale.
- M. le Maire rappelle la cérémonie des vœux le 17 janvier à 10h dans les Halles au Marché.
- M. le Maire conclut par l'annonce des anniversaires du mois, nombreux en janvier : M. Nicolas Friederich, M. Denis Clément, Mme Christine Muninger, Mme Dominique Meyer, Mme Denise Davo, M. Rémy Bosch et M. Jean-Luc Meyer.

---

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.